



RÉSEAU SOCODA, LEADER FRANÇAIS DE LA DISTRIBUTION INDÉPENDANTE DANS LES MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE.

Avec **Réseau SOCODA**, vous êtes en présence du 1^{er} réseau français de Distributeurs indépendants au service des métiers du **Bâtiment** et de l'**Industrie**.

Réseau SOCODA déploie ses compétences dans les domaines de l'Industrie et du Bâtiment au travers de 7 métiers dans lesquels l'ensemble de ses équipes fournit une qualité de prestations optimale au service de la satisfaction Client.



LES CHIFFRES CLÉS

200

Adhérents

+ de 900

Points de vente

1000

Partenaires
Fournisseurs

9 200

Collaborateurs

440 000

Clients
professionnels

3Md€

De chiffre
d'affaires

Pour consulter les Distributeurs du Réseau SOCODA : www.socoda.fr

LOPEZ FOURNITURES INDUSTRIELLES

Siège social

70, avenue Pierre Brossolette
26800 PORTES LES VALENCE

Tél. : 04.75.75.01.00 - Fax : 04.75.75.01.84

Agence de Vienne
Route du barrage
38121 Reventin Vaugris

Tél. : 04.74.78.42.50

Fax : 04.74.78.42.51

Parc Lyon Sud L'Arsenal
4, rue de L'Arsenal
69200 Vénissieux

Tél. : 04.78.07.06.12

Fax : 04.78.07.08.75



Membre du



Notre indépendance fait la différence



Groupe SOCODA est certifié

Ne pas jeter sur la voie publique. Photos et dessins non contractuels. Chaque société du Groupe SOCODA étant indépendante, fixe librement ses prix de vente. Ces prix sont des prix indicatifs lit maxima dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'erreurs typographiques ou d'impression. Caractéristiques données à titre indicatif et sans engagement. Nous avons commandé les articles en promotion en quantité suffisante. Chaque distributeur du Réseau SOCODA gérant individuellement ses approvisionnements, il est possible que certains conditionnements ou produits ne soient pas disponibles sur tous les points de vente. Pour les marques non distribuées localement, nous vous proposerons des articles d'autres marques de qualité équivalente. Les prix indiqués dans ce document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis en fonction des variations des matières premières. ECO contribution - Mention DEEE - l'article 17 du décret n° 2005-820 du 20 juillet 2005, oblige les producteurs à informer les acheteurs, par une mention particulière, distinct du prix de vente, du coût correspondant à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques. Toutefois cette obligation ne concerne que les déchets "ménagers" c'est-à-dire provenant des particuliers ou assimilés. Les produits mentionnés dans ce catalogue sont conçus, fabriqués et destinés à des professionnels. Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation d'affichage de l'éco-participation, et pour cette raison, les prix mentionnés ne l'indiquent pas. Toutefois l'acheteur de ces produits est le seul en mesure de savoir à quels utilisateurs finaux il les destine. S'il estime que ses achats n'ont pas une vocation exclusivement professionnelle, et peuvent notamment faire l'objet de revente à des particuliers, il lui appartient de formuler auprès de son fournisseur, une demande de facturation de l'éco-contribution. Ce papier est issu de bois provenant de forêts et de plantations gérées de façon durable, il est exempt d'acide et est entièrement recyclable.